## Mise en œuvre du projet d'école pour 2018-19 : deux temps distincts sont prévus :

Les équipes complètent la « fiche bilan » des actions menées en 2017-18, téléchargeable sur le site de la DSDEN54.

Date limite de retour aux IEN : 6 juillet 2018

Les équipes complètent le document « avenant 2018-19 » (incluant des éléments des 3 parcours : PEAC, parcours citoyen, éducation santé), téléchargeable sur le site de la DSDEN54

Date limite de retour : 28 septembre 2018

Retour de l'avis de l'IEN si possible avant la présentation au premier conseil d'école.

## **NOTE TECHNIQUE**

- Se connecter à partir du PIAL :
   <a href="http://pial.ac-nancy-metz.fr/">http://pial.ac-nancy-metz.fr/</a>
  puis gestion éducative-vie de l'élève > Vie de l'école premier degré > Gestion administrative puis interface Directeurs.
- Cliquer sur « Projet d'école ». Choisir sa circonscription dans le menu déroulant, choisir «accès école », puis cliquer sur le bouton « Envoyer ».
  L'identification se fait avec le RNE et le mot de passe de la messagerie administrative de l'école. En cas d'oubli du mot de passe, contacter le secrétariat de circonscription qui peut vous communiquer un mot de passe de secours. Une fois identifié, on arrive à une page Menu depuis laquelle on peut télécharger les deux documents à compléter et renvoyer à l'IEN.
- Téléchargement des deux documents « fiche bilan 2017-18 » et « avenant 2018-19 » :
   Faire un clic droit sur le lien, puis, « enregistrer la cible du lien sous... »

  Enregistrer le document sur le disque dur.
   Le compléter avec un traitement de texte.
   Transmettre par mail, à l'IEN :
  - « fiche bilan » pour le 6 juillet 2018
  - « avenant 2018-2019» pour le 28 septembre 2018